

Le dernier procès-verbal est bien approuvé.
Le Bureau de bienfaisance

Décret qu'il y a lieu d'accorder cette année, à l'occasion de la 1^{re} communion, 10 francs aux enfants dont les parents sont secourus et 5 francs aux autres.

Le Réveil-Rognon, le jour, mois et an que dessous.

Le Secrétaire,

M. Anselme

Le Président,
M. Solvay

Séance du 12 Juillet 1890.

Étaient présents: M. H. Buell, Bourgmestre; Solvay, président; Hulin, Wim, Demeyer, François et Henri, membres.

Le dernier procès-verbal est bien approuvé.

Le Bureau de bienfaisance

1) Approuve le compte de l'exercice 1890 se débasant sur un excédent de 1577fr 85.

2) Va les listes d'inscription des enfants à admettre à l'instruction gratuite pendant l'année scolaire de 1890-1891, demandant que les enfants qui y sont inscrits ouvriront à l'instruction gratuite.

Considérant qu'il lui est impossible dès maintenant de déterminer la part pour laquelle il contribuera dans le frais de l'instruction gratuite, les budgets de l'équipement primaire pour l'exercice 1891 n'étant pas fermés;

Décret:

La liste d'inscription sera corrigée telle que elle sera formée.

La part du Bureau de bienfaisance sera déterminée lors de la formation du budget de 1891.

3) Refuse la réclamation Santos Jérôme 15^e d'allumer deux Bougies files un secours mensuel de 15 francs.

Le Réveil-Rognon, le jour, mois et an que dessous.

Le Secrétaire,

M. Anselme

Le Président,
M. Solvay

Séance du 16 août, 1890.

Étaient présents: M. C. Brûlé, Bourgmestre; Solvay Anthime, président, Hulin, Wim, Adolphe, Demeyer François et Marin, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est bien approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1) Vu la démission de M. Léon Ansien de ses fonctions de secrétaire du dit Bureau, procède à son remplacement.

Simon Raymond obtient 4 voix;

Monsieur Ansien 13^e obtient 1 voix.

En conséquence P. Simon est nommé secrétaire du Bureau de Bienfaisance.

2) Le Bureau arrête comme suit la loterie des enfants pauvres à réduire à l'occasion de la distribution des prix avec les revenus des fondations Gustave Solvay et Brancart Anriet.

École du centre. garçons: Laurent Joseph, Dubois Auguste 3, Appelman Gustave, Lambot Julie, Cormier Jeanne, Schonhardt Octave, Steemans Barthélémy.

École de la Rue-Haute. garçons: Brancart Joseph, Burlon René, Deijck Adolphe, Decoster Léon.

École du centre. filles: 1 Sautou Malvina, Chibaut Désiré, 3 Puttart Marie, 4 Sautou Adeline, 5 Strulus Cathilde, 6 Paridaens Berthe, Vanesboef Esther, 8 Cornel Alice.

École de la Rue-Haute. filles: 1 Demeure Alice, 2 Dury Anna, 3 Michel Janne, 4 Chaudronnette Gisèle, 5 Decoman Edile, 6 Duchesne Joséphine, 7 Goet Mathilde.

Le Réveil-Rognon, même date que ce-dessus.

Le Secrétaire,

P. Simon

Le Président,

Séance du 8 novembre, 1890.

Etaient présents: M. M. Solvay Anthime, président; Hulin, Wyns Adolphe et Demeuve François, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Décide par scrutin secret et à la majorité absolue des membres à la nomination d'un membre au conseil de l'ordre de l'hiver de l'Amour François dont le mandat expire le 31^e du prochain.

Le vote donne les résultats suivants:

1^{er} Candidat: Demeuve François 3 voix.

2nd Candidat: Spiccart 3^e 3 voix.

Il y a eu un bulletin blanc.

2. Approuve le budget de 1891 s'élevant en Recettes et en dépenses à la somme de 10893.88 francs.

3. Arrête la liste des indigents à secourir dans le couvent de l'hiver 1890-1891.

4. Supprime le secours mensuel de quinze kilos de farine alloué à Duchesne Valentin, et réduit à 10 kilos le secours accordé à la Vierge Sainte Augustin.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Félix

Séance du 3 janvier, 1891.

Etaient présents: M. M. Solvay Anthime, président; Hulin, Wyns Adolphe, Demeuve François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Examine différentes réclamations qui lui sont parvenues et accorde des secours à Catherine Leroy.

Peevemans Emile (pour sa mère), Chibaut Salomon, Valois François, Longhi Victor et Duchesne Elise.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Félix

Séance du 11 avril, 1891.

Etaient présents: M. M. Solvay Anthime, président; Hulin, Wyns Adolphe, Demeuve François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Décide qu'il va lieu d'accorder cette année à l'occasion de la Fête communing 10 francs aux enfants pauvres dont les parents sont secourus et 5 francs aux autres.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Félix

Séance du 11 juillet, 1891.

Etaient présents: M. M. Solvay Anthime, président; Hulin, Wyns Adolphe, Demeuve François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Approuve le compte de 1890 s'élevant en recette à 31.621.68 francs et en dépenses à 26.947.47 francs et présentant par conséquent un excédent de 4.674.21 francs.

2. Examine diverses demandes de secours parvenues au bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Félix

Séance du 14 août, 1891.

Etaient présents : Messieurs Solvay Anthelme, président, Hulin, Wijn Adolphe, Marin Edouard et Demerue François, membres.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Vu les listes d'inscription des enfants à admettre à l'instruction gratuite pendant l'année scolaire 1891-1892.

Considérant que les enfants qui y sont inscrits ont droit à l'instruction gratuite,

Considérant qu'il lui est impossible de déterminer les maintenant la part pour laquelle il contribuera dans les frais de l'instruction gratuit, les budgets de l'enseignement primaire pour l'exercice 1892 n'étant pas formés.

Décidé :

Les listes d'inscription sont arrêtées telles qu'elles sont fournies.

La part d'intervention du Bureau sera déterminée lors de la formation du budget de 1892.

2. Arrêté comme suit la liste des enfants pauvres à venir à l'occasion de la distribution des jeux, avec les aveux des fondations Gustave Solvay et Anriet Brancart:

École du centre, garçons : Deluy Augustin, Lambert Jules, Pontaine François, Appelmanns Gustave, Anthoine Adolphe, Laurent Romuald, Munch Emile et Camby René.

École de la Rue Haute, garçons : Bubley Jules, Cornet Louis, Michel Arthur et Croquet René.

École du centre, filles : Pittart Marie, Vincent Léonie, Santos Malvina, Stuillus Rosine, Cornet Olga, Delcontre Amélie,

et Schoonheydt Marie.

École de la Rue Haute, filles : Dehandschuh, Berthe, Bette Mathilde, Guy Anna, Baudet Rosine, Demerue Alice et Croquet Marie.

At Rebeuf-Rodney, même date que dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

T Simon

Séance du 14 novembre, 1891.

Etaient présents : Messieurs Hulin, Wijn Adolphe, Marin Edouard et Demerue François, membres.

Monsieur Demerue preside la séance.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance approuve le budget de 1892 présentant en recettes et en dépenses 100.36.30fr.

1. Procédé par Scrutin Secret et à la majorité absolue des suffrages à la nomination d'un membre en remplacement de Monsieur Solvay Anthelme, dont le mandat expire le 31^e prochain.

Le vote donne le résultat suivant.

Solvay Anthelme, 1^e voix, 1^e cond.
Spiccart J. B. , 1^e voix 2^e cond.

At Rebeuf-Rodney, même date que dessus.
Le Secrétaire, Le Président,

P Simon

Séance du 5 décembre, 1891.

Etaient présents : M. Mr. Solvay An.
Amine, Président, Culin, Wys Adolphe, Ma-
rin Edouard et Demeuré François.

Le Bureau de Bienfaisance.
Arrête la liste des indigents à secourir dans
le courant de l'hiver 1891-1892.

A Rebecq-Rognon, même date que dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
J. Simon

Séance du 13 février, 1892.

Etaient présents : M. Mr. Solvay, Anthoine,
Président, Culin, Wys Adolphe, Marin Edouard
et Demeuré François, membres.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu
et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance
1. Vu la demande ci-jointe de monsieur Heymans
Lion, géomètre à Rebecq-Rognon, en date du
29 Janvier 1892, tendant à pouvoir rembourser
au Bureau de Bienfaisance de Rebecq-Rognon
une rente annuelle et perpétuelle de cinq francs
soixante-deux centimes au capital de 164 f 33 87
résultant d'un acte passé le 29 octobre 1861, par devant
les échevins de Rebecq-Rognon, reconnue en dernier lieu
par libelle nouvel passé devant le notaire Bouthier de
Rebecq le 6 février 1863, hypothéquée sur une maison
et autres édifices situés à Rebecq-Rognon, rues
basse.

2. Vu la demande ci-jointe de monsieur Hector
Bruylé, notaire à Rebecq-Rognon, en date du 18 fevr.
1892, tendant à pouvoir rembourser au Bureau

1^{er} Janvier

changement approuvé
J. Simon

de Bienfaisance de Rebecq-Rognon pour et au
nom des héritiers Vautasthem et Doncrist de
Quenast une rente annuelle et perpétuelle
de 4.53 francs au Capital de 132,39 francs ouïe et
constituée par acte passé devant les mayeurs
et échevins de Quenast et de fait le 9 mars
1777 et reconnu en dernier lieu par libelle nouvel
passé devant le notaire Bauthier de Rebecq-
Rognon, le 25 mai 1863, hypothéquée sur
une maison, autres édifices et biens consi-
stant en cour, jardin, pature et terre
contenant un hectare quarante cinq ares,
cinquante centiares situés à Quenast le long
du chemin des Varges prises conduisant à
Saintes.

Décide

De prier la Députation permanente du Con-
seil provincial du Brabant de vouloir autoriser
le Receveur du Bureau de Bienfaisance de Rebecq-
Rognon à recevoir les remboursements dont il
s'agit, à donner main levée des inscriptions
prises au Bureau des hypothèques de Halle
le 23 juillet 1863 vol 364 respectivement sous les
n° 334 et 335 et à convertir les dites sommes
en fonds d'Etat.

Expedition en double de la présente délibération
Tenue adresse à l'autorité compétente pour appre-
bation définitive.

3. Vu la démission donnée par Monsieur Deric-
der J. P. de ses fonctions de Receveur du Bureau
de Bienfaisance,

Décide

D'afficher à la maison communale un avis infor-
mant le public que la place de est vacante, qui
les postulants doivent adresser leur demande avant
le 24 février et que le cautionnement est d'environ

Séance du 5 décembre, 1891.

Etaient présents : M. Mr. Solvay An.
Athime, Président, Hulin, Wynn Adolph, Ma-
rin Edouard et Demmeur François.

Le Bureau de Bienfaisance.

Arrête la liste des indigents à Secourir dans
le courant de l'hiver 1891-1892.

A Rebecq-Rognon, même date que dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

F. Timmer

Séance du 13 février, 1892.

Etaient présents : M. Mr. Solvay Anthime,
Président, Hulin, Wynn Adolph, Marin Edouard
et Demmeur François, membres.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu
et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Vu la demande ci-jointe de monsieur Heymans
Leyen, géomètre à Rebecq-Rognon, en date du
29 Janvier 1892, tendant à pouvoir rembourser
au Bureau de Bienfaisance de Rebecq-Rognon
une rente annuelle et perpétuelle de cinq francs
soixante-deux centimes au capital de 164 F. 23 Cts
résultant d'un acte passé le 2 août 1751, par devant
les échevins de Rebecq-Rognon, reconnue en dernier lieu
par libellé nouvel passé devant le notaire Bauchier de
Rebecq le 6 février 1863, hypothéquée sur une maison
et autres édifices situés à Rebecq-Rognon, au
basse.

2. Vu la demande ci-jointe de Monsieur Hector
Brûlé, notaire à Rebecq-Rognon, en date du 18 fev.
1892, tendant à pouvoir rembourser au Bureau

1^{er} Janvier

changement approuvé

F. Timmer

de Bienfaisance de Rebecq-Rognon pour et au
nom des héritiers Vanlaethem et Donart de
Quenast une rente annuelle et perpétuelle
de 4.55 frs au Capital de 133, 39 frs ouïe et
constituée par acte passé devant les mayours
et échevins de Quenast et de faitte le 9 mars
1757 et reconnu en dernier lieu par libellé nouvel
passé devant le notaire Bauchier de Rebecq
Rognon. le 23 mai 1863, hypothéquée sur
une maison, autres édifices et heritages consis-
tant en court, jardin, patire et ferme
contenant un hectare quarante cinq ares,
cinquante centiares situés à Quenast le long
du Chemin des Vanges pierres conduisant à
Sainte.

Rente Denay et Vanlaethem
remb. autorisé par la Dépu-
tation permanente le 18 oct. 1892

Rente Heymans
remb. autorisé par la Dépu-
tation permanente le 18 oct. 1892

F. Timmer

Rente sp. du Crédit Compt.

Voir note approuvée mil-
ieu 1892 par
F. Timmer

Décide
De prier la Députation permanente du Con-
seil provincial du Brabant de vouloir autoriser
le Receveur du Bureau de Bienfaisance de Rebecq
Rognon à recevoir les remboursements dont il
s'agit, à donner main levée des inscriptions
prises au Bureau des hypothèques de Nivelles
le 23 juillet 1862 vol 364 respectivement sous les
n° 237 et 235 et à convertir les dits sommes
en fonds d'Etat.

Exécution en double de la présente délibération
sera adressée à l'autorité compétente pour appro-
bation définitive.

3. Vu la démission donnée par Monsieur Dexid.
der à l'Etat de ses fonctions de Receveur du Bureau
de Bienfaisance,

Décide

D'afficher à la maison communale un avis infor-
mant le public que la place de est vacant, qui
les postulants doivent adresser leur demande avant
le 24 février et que le cautionnement est d'environ

cinq mille francs.

4. Le Bureau de Bienfaisance examine quelques demandes de secours qui lui sont parvenues.

A Rebecq-Rognon, même date que dessus.

Le Secrétaire,

Piron

Le Président,

J. Piron

Séance du 27 février, 1892.

Etaient présents : M. M. Solvay Anthime, président, Hulin, Marin Edouard et Demeuve François, membres.
Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Considérant qu'il importe de pourvoir au remplacement de M. Douddele 73^e receveur, démissionnaire;

¶ les demandes des Sieurs Cuisenair Alfred, Slotte Vital et Bruynbroeck Félix ;

Procéde au scrutin et à la majorité absolue des suffrages à la nomination d'un receveur.

Le vote donne trois voix à Monsieur Cuisenair Alfred et 1 voix à Monsieur Slotte Vital.

En conséquence le Bureau de Bienfaisance nomme M. Cuisenair Alfred, receveur.

Le cautionnement est fixé à 5000 francs.

2. Avisée la liste des indigents à secourir mensuellement dans le Courant de l'année 1892.

A Rebecq-Rognon, même date que dessus.

Le Secrétaire,

Piron

Le Président,

J. Piron

l'instruction gratuite pendant l'année scolaire
1892-1893;

Considérant que les enfants qui y sont inscrits
ont droit à l'instruction gratuite;

Considérant qu'il lui est impossible de déterminer
dis maintenant la part pour laquelle il contribuera
dans les frais de l'instruction gratuite, les budgets
de l'enseignement primaire pour l'exercice 1893 n'e-
tant pas formés,

Décide:

Les listes d'inscription sont arrêtées telles qu'elles
sont formées;

La part d'intervention du Bureau sera déterminée
lors de la formation du budget de 1893.

2. Arrête comme suit la liste des enfants pauvres à
rétribuer à l'occasion de la distribution des prix aux éco-
les communales, avec les revenus des fondations
Solvay Gustave et Brancart André.

École du centre, Garçons: Louant Fernand, Anthoine
Fernand, Malfray Jules, Robert Fernand, Musch Emil,
Arnould Jules et Deblander Jules.

École de la Rue-Haute, Filles: Dehandschutter Louisa,
Loughé Lydia, Dury Anna, Croquet Marie, Marie
Jeanne, Demeuve Alice, Deufch Stéphanie, Bau-
det Rosine.

Garçons: Cornet Louis, Delfvernie Oscar, Bette René,
Dehandschutter Fernand et Burlon Jules.

École du centre, Filles: Vincent Léonie, Vanheesbeek Esther,
Delfvernie Marie, Schoonheydt Marie, Vincent Desiré,
Cout Jeanne, Cornet Olga, Sautois Malvina et
Cremnies Adélyne.

A Rebeug-Rognon, même date que depuis.

Le Secrétaire, *F. Simon* *P. President*,

Séance du 8 octobre, 1892.

Etaient présents: Monsieur Solvay Anthoine,
président, Hulin et Demeuve François, membres
Le procès verbal de la dernière réunion est lu
et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance.

Procède par scrutin secret et à la majorité absolue
des suffrages à la nomination d'un mem-
bre en remplacement de Monsieur Marin
Edouard dont le mandat expirera au 31 x^r Cen-
tral.

Le vote donne le résultat suivant:

Maurin Edouard, 3 voix, 1^{er} candidat;
Willems-Bescanot, 3 voix, 2^{er} candidat.

A Rebeug-Rognon, même date que depuis.

Le Secrétaire, *P. President*,

F. Simon

Séance du 17 décembre, 1892.

Etaient présents: Monsieur Solvay, Président, Demeuve Fran-
çois, Mme Adolphe et Demeuve Marin Edouard, membres.

Le Bureau de Bienfaisance,

Après avoir entendu la lecture du dernier procès-verbal,
arrête:

1^o La liste des pauvres à secourir pendant l'hiver
1892-1893.

2^o Approuve le budget pour l'exercice 1893 présent-
tant en recettes et en dépenses 10 920. 32 francs.

A Rebeug-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, *P. President*,

F. Simon

Séance du 21 Janvier 1893.

Etaient présents: Monsieur Solvay A., Président,
Messieurs L'Gulin, Wm Adolphe et Marin Edouard
autres membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance
examine diverses demandes de secours.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

P. Simon

Séance du 8 avril, 1893.

Etaient présents: Messieurs Solvay, Président, Wm A.
Deneux et Marin E. membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance.

1. Vu la demande de Monsieur Hector Burle, notaire
à Rebecq-Rognon, datée du 7 avril 1893 tendant
à pourvoir l'auteur pour au Bureau de Bienfaisance
de Rebecq-Rognon, pour et au nom de Charles Belot
et ses enfants une rente annuelle et perpétuelle de 31,16
frs au Capital de 634,92 frs créée et constituée par acte
devant maître Eugène Joseph Champagnie, notaire
à Rebecq, le 21 février 1792, réalisée par acte passé
devant les échevins de Rebecq le 24 des mêmes mois
années, et reconnue en dernier lieu par cette nouvel acte
devant le notaire Bauthier de Rebecq-Rognon, le 10 aout
1862, hypothéquée sur une maison avec bâtiment, cour,
jardin et dépendances, le tout situé à Rebecq-Rognon,
contenant douze ares, tenant au nord de Rebecq à la
Genette, au chemin de Puhain, au Croiseau, à Hubert Dela-
by, à Dufort et à Gailly.

Décide:

Depuis la Députation permanente du Conseil
provincial du Brabant de vouloir autoriser le Comte
du Bureau de Bienfaisance de Rebecq-Rognon
à recevoir le remboursement dont il s'agit, à donner
moins levée des inscriptions prises au Bureau des
hypothèques à Nivelles le 9 aout 1892 volume f. 4 n°
81 et le 20 juillet 1892 vol. f. 19 n° 102 et à convertir
la dite somme en rente 3% du Crédit Com. l.

Exécution en double de la présente délibération
sera adressée à l'autorité compétente pour approbation définitive.

2. Vu le Bureau de Bienfaisance décide d'allouer dix
francs aux enfants les plus pauvres admis à la 1^{re} communion
et Cinq francs aux autres.

3. alloue 8 francs par mois à Paulineart Nicolas
qui a perdu sa femme pour l'aider à subvenir à
l'apportance de ses deux enfants en bas-âge.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

P. Simon

Séance du 8 mai, 1893.

Etaient présents: Monsieur Solvay le président, Messieurs
Deneux et Marin E. membres.

Le Bureau de Bienfaisance.

Vu le Compte de fin de gestion présenté par M. Deudde
ex-secrétaire du Bureau de Bienfaisance, avec la preuve
d'exactitude de l'acte à 350,43 frs.

2. Remet à une autre séance la demande de secours
de Polivry.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

P. Simon

Séance du 27 mai, 1893.

Étants présents : M. M. Demeur François, Hulin, Wynn Adolphe et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance.

1. Vu le Compte de fin de gestion de Monsieur Druelle J. B., ancien receveur du Bureau de Bienfaisance,

Constatant que ce compte ne donne lieu à aucun contestation ni de la part du nouveau receveur Monsieur Quisenain Alfred, ni de la part du dit Bureau de Bienfaisance,

Approuve le dit Compte avec un excédent de recettes de 550,37 Frs. somme qui a été versée au nouveau receveur;

Donne décharge à M. Druelle de sa gestion qui est entièrement apurée et lui accorde une quittance définitive.

2. Accorde un secours de Quatre francs par mois à Polerie pour l'aider à entretenir sa fille âgée de 10 ans, un secours de 10 francs par mois à l'infirmière V. Wijenbergh pour l'entretien de la fille Helene Wijenbergh dont la mère est sequestriée dans un hospice d'aliénés.

3. Vu la loi du 16 mars 1869 qui institue une Caisse générale d'épargne et de retraite sous la garantie de l'Etat;

Vu l'art. 4 de l'arrêt royal du 25 mai 1869 ainsi conçu :

La caisse d'épargne reçoit les excédents disponibles des recettes des provinces, des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, des fabriques d'église et de tous les établissements publics en général;

L'autorité compétente détermine la concurrence de quelle somme les retraits peuvent être opérés sur la simple quittance des Receveurs ou trésoriers, et ceux qui ne peuvent l'être qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Lorsque le remboursement de ces dépôts est affranchi des délais stipulés à l'art. 22 de la loi du 16 mars 1869, le taux de l'intérêt à bonifier est évidemment proportionnel à la moitié de celui qui est fixé pour les dépôts ordinaires.

Procès :

Dét. premier. Le versement versera à la Caisse d'épargne institué par la loi du 16 mars 1869 tous les fonds dont il n'a pas immédiatement besoin.

Les versements auront lieu sur Compte-Courant.

Dét. deux. Le Receveur est autorisé à retirer contre quittance, sans autre formalité, au fur et à mesure des besoins, les sommes déposées, jusqu'à concurrence de mille francs.

Les sommes supérieures à mille francs ne pourront être retirées que sur quittance ou mandat visé par l'administration.

Dét. trois. Une copie de la présente délibération sera transmise par l'Administration de la Caisse d'épargne et aux autres à la Députation permanente.

At Rebecq, Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

P. Biron

Le Président,

P. Biron

Séance du 1^{er} Juillet, 1893.

Étant présents : M. M. Solvay, président, Hulin, Demeur François et Wynn Adolphe membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Vu la lettre de monsieur Carlier, notaire à Enghein, demandant pour et au nom de la Leytari universelle de M^r Marcelin Marolle, à quelles conditions le dit Bureau consentirait au remboursement d'une rente annuelle de 150 francs au Capital de 1000 francs léguée à son profit par monsieur Marcelin Marolle d'après testament avoué devant Raoul Bauthier notaire à Rebecq

le 21 mai 1893,

Constatant que le taux d'intérêt a beaucoup diminué en ces dernières années

Décide

De ne consentir au remboursement de la dite dette que moyennant une somme de Cinq mille francs.

Connaissance de la présente délibération sera donnée à Monsieur Carlier.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

François
[Signature]

Séance du 12 avril, 1893.

Etaient présents : M. M. Solvay A. président, Hulin, Wyns Adolphe, Demaure François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

arrête comme suit la liste des enfants à venir à l'occasion de la distribution des prix aux élèves des écoles communales avec les revenus des fondations Solvay Gustave et Braeckart Amicet.

École du centre garçons : Muns Emile, Arnould Jules, Sautoit Fernand, Laurent Fernand, Laurent Hermenau, Alphonse Hector, Deblauder Jules et Robert Fernand.

Filles : Vincent Léonie, Vanheesbeek Esther, Bontinckx Amandine, Vincent Désirée, Fremies Adolphe, et Cornet Julie.

École de la Rue Haute : Garçons : Pette Jules, Demaure Achille, Léon, Delpernix Oscar, Vandet Arthur, et Dehaudschutter Albert.

Filles : Michel Jeanne (Marceline) Dury Anna, Michel Jeanne (Léa) Michel Maria, Demaure Alice et Cornet Félicie.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

François
[Signature]

Séance du 6 septembre, 1893.

Etaient présents : M. M. Solvay A. président, Hulin, Wyns Adolphe, Demaure François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,

Approuve le Compte pour l'exercice 1892 présentant un excédent de recettes de 1505 francs et 15 centimes.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

François
[Signature]

Séance du 18 novembre, 1893.

Etaient présents : M. M. Solvay A. président, Hulin, Wyns Adolphe et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Procède par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la nomination d'un membre en complément de Monsieur Hulin dont le mandat expire au 31^e du prochain.

Le vote donne le résultat suivant.

M. Hulin 3 voix, 1^{er} candidat;

b) J. B. Piccart 3 voix, 2^{er} candidat.

2. Dresser la liste des familles pauvres à secourir pendant l'hiver 1893-1894.

3. Accorde un secours mensuel de 10 francs à l'aîné Huineaux Adrien et à celui à 5 francs par mois le secours alloué à Vangene Filomène.

4^e. Approuve le budget de l'exercice 1894 présentant
en recettes et en dépenses la somme de

A Rebeug-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,
Pimont

Le Président,

Séance du 2^{me} Janvier 1893.

Sont présents: Monsieur Solvay St. président,
Hulin, Wyns St. et Demeur François, membres.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
approuvé.

Le Bureau de Biufa
approuve la vérification de la Caisse du secours,
faite par Monsieur Solvay, le 21 novembre dernier.
La situation de la Caisse du Bureau était à
cette date:

Total des Recettes: 11.157, 54

Dépenses: 8.158, 99

Difference: £ 998, 55 francs

Somme effectivement trouvée en caisse.

A Rebeug-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,
Pimont

Le Président,

Séance du 10 février, 1894.

Étants présents: M. Solvay St. président, M. Hulin,
M. Wyns St. Marin Edouard et Demeur François,
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Biufa

1^e. Considérant que la location des biens lui appartenant a été régulièrement annoncée par voie d'affi-

ches pendant au moins deux dimanches consécutifs;

2^e. Qu'il n'y a pasmi les adjudicataires aucun domicateur soit en nom personnel, soit par personne interposée;

3^e. Que les prélèvements n'ont pas sensiblement diminué, malgré la crise agricole que nous traversons;

Decide

1^e. D'approuver la location de ces biens, faites par

par Monsieur Brûlé le 5^e février dernier;

2^e. Considérant que le dit notaire Brûlé n'a pas loué tous les biens du Bureau de Biufa à un prix acceptable pour celui-ci, décide de prier

l'autorité supérieure de lui permettre, afin d'éviter les frais d'une seconde mise en adjudication, de louer les dits biens de la main à la main, savoir:

1^e. Une terre au champ de la Croix Marin, 5^e A 27^e,

et 1/3^e de 30 ares, fr^e Co;

2^e. Le pré nommé le pré des Fleux 5^e B n° 47^e de 1 ha 69 ca.;

3^e. 28 ares de la terre des Maures 5^e B n° 59^e, le restant étant loué;

4^e. Le pré au champ du Cobart 5^e C n° 14 de 21 ares 1/20 Co;

5^e. Le pré au champ de Ripain, 5^e E n° 182 et 183 de 1 ha 56 ares.

3^e. Le Bureau examine diverses demandes de secours et accorde 15 kg^e de farine par mois à Masure Jean, 10 kg^e par mois à Demol Victor et 10 kg^e de farine à la V^e Leclercq Benoit, lors de chaque distribution générale.

4^e. Il décide de modifier comme suit le budget de 1894:

1^e. Chapitre 1^{er}. Recettes extraordinaires :

art 3. Rebourrement de rentes: 931,44 frs (montant des rentes Heyman, Denys et Charles Belot.
art 6. Donation faite à l'occasion des concessions de terrains faux cimetières. 201,48 (Concessions Detienne et Brenavet.)

Ce qui porte les recettes extraordinaires à 3073,66 frs.

Dépenses: Chapitre 1^{er}. Dépenses extraordinaires.
les. art 6. Placement en rente sur l'Etat 2916,56
art 12. Frais de procédure - 100 frs. - (contenu Ch. Belot; art 13. Frais de location. 17,10.

Le Budget présente ainsi en recettes et en dépenses la somme de 12.088,27 frs. -

Le Rebeuf Rognon, même date que ce-
déssois.

Le Secrétaire,
P. Simon

Le Président,

Séance du 31 mars 1894.

Etaient présents: M. M. Solvay le président, Hulin, Wijns et Marin Edouard, membres.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de l'Enfance,
Décide: 1^o d'allouer huit francs aux enfants les plus pauvres admis à la 1^{re} Communion, et quatre francs aux autres;

2^o d'accorder des secours en farine à la veuve Delblande Nestor en attendant que l'Administration des Hospices de Rebeuf ait pris une décision au sujet de cette indigente;

3^o Tu la lettre de Monsieur le notaire Brault de Rebeuf par laquelle il fait savoir au Bureau de l'Enfance que les descendants de Désaix le font don au dit

approvisé par la Délégation permanente le 22 mai 1894 n° 104. 397.D.A.32/31. Bureau de l'enfance de 100 francs, à l'état que aucun chargé n'est imposé comme condition de cette liberalité;

Décide:

De solliciter l'autorisation de pouvoir accepter ce don et de placer les fonds à 3% de l'Etat belge.

Le Rebeuf Rognon, même date que ce-
déssois.

Le Secrétaire,
P. Simon

Le Président.

Séance du 30 juin 1894.

Etaient présents: M. M. Demierre François, ff. de l'ordre, Hulin et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Le Bureau de l'Enfance

approuve le compte de 1893 présentant un excédent de mille francs 1521,35 f.

2^o Toutes les listes d'inscriptions des enfants à admettre à l'instruction gratuite, pendant l'année scolaire 1894-1895;

Considérant que les enfants qui y sont inscrits ont droit à l'instruction gratuite;

Considérant qu'il lui est impossible de déterminer de maintenir la part pour laquelle il contribuera dans les frais de l'instruction gratuite, les budgets de l'enseignement primaire pour l'exercice 1895 n'étant pas formés,

Décide:

2^o d'arrêter les listes d'inscriptions telles qu'elles sont formées;

La part d'intervention du Bureau sera déterminée lors de la formation du budget de 1895.

Le Rebeuf Rognon, même date que ce-
déssois.

Le Secrétaire.

Le Président,

P. Simon

Séance du 18 octobre 1894.

Étaient présents : Monsieur André Solvay, frère de M. Hulin, Mme Edouard et Demme François, membres.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

extrait comme suit la liste des élèves à voter à l'occasion de la distribution des prix aux élèves des écoles communales, avec les revenus des fondations Solvay Gustave et Bramant Anicet :

13 Garçons : Arnould Jules, Mathys Emile, Robert Fernand, Hayette Fernand, Delperrière Oscar, Sautin Fernand, Baudet Arthur, Vandervalle Paul, Duchêne Louis, Laurant Fernand, Lambert Léon, Duchêne René et Dehandschutter Albert.
11 Filles : Demeyer Alice, Vincent Desirée, Delferrière Maria et Croqut Maria, Verdrichx Louisa, Cremionis José, Vanderoddenberg Irma, Appelmans Renée, Malfray Rosine, Michel Jeanne, (fille de Léon) Cheron Marie, Burlon Josephine, Michel Jeanne, fille de Marcelius Mary Henriette.

Le Rebeuf-Rognon, même date que ci-dessous.

Le Secrétaire,
Félix

Le Président,

Félix

Séance du 10 novembre 1894.

Étaient présents : M. Solvay Anthime, président, Hulin, Marin Edouard et Demme François, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance ;

1^e Arrêté son budget pour l'exercice 1895 en recettes et en dépenses à la somme de 10 820 francs et 38 centimes.

2^e Procédé par Scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la nomination d'un membre du

Bureau à ce en remplacement de Monsieur Hippolyte Adolphe dont le mandat expire au 31^e du prochain.

Le vote donne le résultat suivant :

M. Hippolyte Adolphe. 4 voix, 1^e candidat.

Spicart J. B. 4 voix, 2^e candidat.

3^e Accorde un secours provisoire de dix francs pour mois à Poloni Grooviste dont la femme est malade.

Le Rebeuf-Rognon, même date que ci-dessous.

Le Secrétaire,

Félix

Le Président,

Félix

Séance du 8 décembre 1894.

Étaient présents : Messieurs Solvay Antoine, président, Hulin, Demme François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance
Dresse la liste des familles pauvres à secourir pendant l'hiver 1894-1895.

Le Rebeuf-Rognon, même date que ci-dessous.

Le Secrétaire,

Félix

Le Président,

Félix

Séance du 2 mars 1895.

Étaient présents : Messieurs Solvay André, président, Hulin, Demme François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,
Vu la lettre de Monsieur Louis Cartelain, notaire à Rivelles en date du 27 février, l'informant sur la demande de Monsieur Hulin, exécuteur testamentaire

Taxe, que Monsieur Jacques Léveau, par testament
obligatoire, institue le dit Bureau légataire uni-
versel pour les biens meubles et immobiliers
constituant sa succession, et que le jour de la mort
a fait la levée des scellés apposés en la mortuaire,
ainsi que l'inventaire, au mercredi 6 mars à 9
heures,

Designé comme mandataire Monsieur Eugène
Solvay, brasseur à Rebecq, pour assister à cet
inventaire.

Fait en séance à Rebecq-Rognon, le 2 mars
1895.

Le Secrétaire,
P. Simon

Le Président,

Séance du 16 mars, 1895.

Étaient présents : M. Solvay, Anth. président,
Hulin, Marin, Edouard et Demaure François
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Vu le testament obligatoire en date du 15 juin
1893, déposé au long des minutes du notaire
Castelain de Nivelles, testament par lequel
jeu Jacques Léveau, ancien huissier à Nivelles,
décède en cette ville le 27 février 1895, a institué
le Bureau de Bienfaisance de Rebecq-Rognon
légataire universel pour (2) six trentaines de tous
les biens meubles et immobiliers qu'il a délaissés
à charge de faire recommander aux prières des fré-
sîtes dans l'église de Rebecq, tous les Dimanches
et jours fériés à perpétuité, son âme, celle de son
épouse, de Marie Thérèse Léveau, de Marie
Joseph Léveau et de Maximilien Léveau de Tubize,

et d'y faire célébrer tous les ans à perpétuité, au
saint que professera au jour anniversaire de son
décès, à neuf heures du matin, aux mêmes instan-
tions, un obit solennel de deuxième classe par le
ministère d'autant de prêtres qu'il y a ou qu'il
y aura d'officiants attachés à chacun des dits
églises et avec orgues où il s'en trouve ou trouvera,
ces obits devront être annoncés au plus les
dimanches précédents et par le son des cloches
les veilles et les jours des célébrations. Hors tout
payés au taux ordinaire du tarif diocésain
à charge de l'hôtel, de l'habiter, lors de chaque
obit, aux pauvres, de préférence aux vieux et aux
infirmités, une partie des revenus de sa succession
dont le Bureau pourra disposer.

Attendu que l'ensemble de l'inventaire dressé
à Nivelles le 6 mars dernier par Maître Castelain,
que la succession du testateur est importante
et que le Bureau de Bienfaisance a le plus
grand intérêt à accepter le legs universel qui lui
est fait,

Attendu que Jacques Léveau ne laisse aucun
héritier légal et qu'en l'absence du testateur,
sa succession a été dévolue à l'Etat,
Décide

Demandez aux autorités supérieures l'autorisa-
tion d'accepter le legs qui lui a été fait par
Jacques Léveau.

2. Vu le même testament de feu Jacques Léveau
autorisé par arrêté royal en date du 29
janvier 1896 - montant du legs
fournis n° 24392 b.

s'engage à aliener les propriétés légataires ou
d'autres de même nature ou valeur dont la
gestion présenterait moins d'avantages ou
plus d'inconvénients.

3. Vu le bulletin de renseignements dressé par

M^r Rognon, curé à Rebecq, concernant les reconsidérations et l'obit portées à perpetuité par le dieu Léonard,

Concernant, à son point de vue, qu'il n'y a que deux officiants attachés à l'église de Rebecq, alors que le vœu bulletin en enseigne trois
Décide.

De le renvoyer à M^r Rognon avec prière de vouloir le modifier.

4. Considérant que la somme de 1301,86 francs,

qui autorise pour la cédent extraordinaire du compte 1891 est comprise dans celle portée sur le Carnet 858 de la Caisse Députation permanente dans celle portée sur le Carnet 858 de la Caisse le 24 avril 1895. D^r Léopoldine, le Receveur devant sous la loi de 1875 n° 10981/2 d'au 24/7/93 fait viser sur ledit Carnet toutes les sommes

3^e section dont il n'avait pas immédiatement besoin;

Considérant que, de plus, il a omis de retirer les intérêts de la somme portée sur le dit Carnet pendant les années 1892, 1893.

Décide

De faire l'autorité supérieure de permettre à son Receveur de percevoir cette somme de la Caisse d'^lÉparquie.

5. La somme de 1301,86 francs qui sera convertie en rente 3% de l'Etat belge;

25. La somme de 368,17 francs, montant des intérêts (1301,86 francs au taux de 3% de l'Etat belge) pendant les années 1892 et 1893, laquelle somme rentrera dans sa caisse.

6. Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,
J. Simon

Le Président,

Séance du 20 avril, 1895

Etaient présents : M. & M^r Solvay, M^r, président. Jules Demeuse François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,

1. Décide d'allouer dix francs aux enfants les plus pauvres admis à la 1^{re} communion, et cinq francs aux autres.

2. Accorde un secours mensuel de cinq francs à l'indigente Decoster Florence.

3. Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,
J. Simon

Le Président,

Séance du 16 juillet, 1895.

Etaient présents : M^r Solvay, président, Jules Demeuse François et Marin Edouard, membres. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance.

1. Approuve le compte de l'exercice 1894 présentant en recettes et en dépenses respectivement soit un excédent de ...

2. Remet à une séance ultérieure diverses demandes de secours.

3. Vu les réclamations des Suirs André Léonard Conseils de Virginal, Couronne Kruyenthal et Conseils de Gourain-Pameuvies et Félix de St Gilles,

Considérant que Jacques Léonard était enfant naturel, qu'il n'a laissé aucun héritier légal que toute réduction de legs fait aux Bureaux de Bienfaisance des Communes de Cubize, Rebecq-Rognon, Itte, Braine-le-Château, Virginal et Giseux ne pourrait profiter qu'à l'Etat, que par suite, les réclamants n'ayant aucun droit à la succession du testateur, sont sans qualité pour demander la réduction des legs.

Séance LXXXV

Qui il n'y a pas lieu pour le Gouvernement de faire droit aux réquêtes des Sieurs Lecau et consort, Vervins, kel et consort et Brûlé.

Séance à Rebecq-Rognon, le 16 juillet, 1895.
Le Secrétaire, Le Président,
Firmin

Séance du 10 août, 1895.

Etaient présents : M. & M. Solvay A. président, Hulin et Demmeuse François, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Avise comme suit la liste des enfants pauvres à vêtir à l'occasion de la distribution des prix aux élèves des écoles communales avec les revenus des fondations Gustave Solvay et Amédée Brancart.

École des garçons : Cornet Paulin, Arnould Jules, Hayette Fernand, Demmeuse Ernest, Vandervalle Paul, Sautois Fernand, Baudet Achille, Musch René, Pontbriander Henri, Laurent Herman, et Mathieu, fils.

École des filles : Vincent Désirée, Denys Stéphanie, Paumelo Renée, Wimberg Hélène, Vanier Lucie, Cresmies Zoë, Michel Marie, Michel Jeanne, Dubois Juliette, Burlon Josephine, Malfrid Rosine et Delander Rydie.

École de la Rue Haute : Machy Henri et Demondchette Julia.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessous.

Le Secrétaire, Le Président,
Firmin

Séance du 10 septembre 1895

Etaient présents : M. & M. Solvay A. président, Hulin et Demmeuse François et Marin Colombe, membres.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Vu le testament holographique du Monsieur Auguste Willems, décédé à Rebecq-Rognon dans cette localité le 9 août 1895, testament par lequel en date du 27 février 1888, se porte au sang des mains du notaire Brûlé de Rebecq-Rognon et qui porte :

Je charge mes légataires universels de payer dans l'armie de mon décès tous intérêts et espagnols de droits et successions les legs suivants : Je donne et lègue : 1. . . .

2. aux pauvres de Rebecq-Rognon mille francs.

Je charge mes légataires universels de payer après mon décès les mille francs que mon frère Louis a légués aux pauvres de Rebecq. . .

Considérant que, vu l'importance de la succession du testateur les héritiers se trouveront dans une situation de fortune telle que ces legs ne leur causeront pas de préjudice ;

D'aucune obligation n'est imposée au Bureau de Bienfaisance comme condition de cette liberalité ; que par conséquent, aucune raison ne s'oppose à leur acceptation ;

Décide

De demande aux autorités supérieures l'autorisation d'accepter les legs dont il s'agit et de placer les fonds en toute fin de l'Etat belge ;

2. Vu le bail dressé par maître Brûlé notaire à Rebecq louant au sieur Denis un pré au champ du Gobart Cadastre 5^e Cn. 14 pour une grandeur de 21 ares 50 ca,

Considérant que le prix de location n'a qu'un minimum, Décide

De prier l'autorité supérieure de vouloir approuver

ce bail.

3. Dernière bourseuse M^{me} Alfred, nég^{re} en charbon à Rebecq-Rognon, et plus bas fournisseur, fournisseur du charbon du Bureau de Bienfaisance pendant l'hiver 1895-1896. Ce charbon, tout venant 20% de Marcinelle sera livré au prix de 11,50 francs la tonne, sur wagons aux foyers.

St Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Février

Séance du 20 novembre 1895.

Étaient présents : M^{me} Solvay le président, Hulin, Demarteau François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance.

1. Arrêté son budget pour l'année 1896 en recettes et en dépenses à la somme de 12223,86 francs.

2. Dresse sa liste des pauvres à secourir pendant l'hiver 1895-1896.

St Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Février

Séance du 29 janvier 1896.

Étaient présents : M^{me} Hulin, Bourgmont, Solvay le président, Demarteau François et Marin Edouard, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le conseil Le président expose que par testament déposé en date du 1^{er} juin 1893, déposé au rang des ministres de M^{me} Coekelin Louis, notaire à Nivelles, Monsieur Jacques

Leverau, ancien houillier à Nivelles a institué comme la grotte universel le Bureau de Bienfaisance de Rebecq-Rognon pour 630 francs trentaine,

Puis, par arrêté royal en date du 29 Janvier 1895, le Bureau de bienfaisance a été autorisé à accepter ce legs,

Qui il va falloir procéder à la liquidation de la communauté, & ayant existé entre le dit Leverau et son épouse Réservee Caminière qu'il est que se la succession du dit Leverau.

En conséquence, le Bureau délégué Monsieur Eugène Solvay, brasseur à Rebecq, à l'effet de le représenter dans ces opérations et il lui donne pouvoir de recevoir l'envoi en possession, faire la délivrance de tous legs, depuis toutes déclarations de succession, payer et acquitter les droits.

Toucher et recevoir tous legs, fermages, intérêts de capitaux, arrérages de rentes, dividendes et autres revenus échus et à échoir, ainsi que tous remboursements de capitaux et généralement toutes sommes dues aux dites successions, payer et acquitter celles dont elles seraient débiteuses;

Procéder à l'amiable ou en partie à tous partages, liquidation et liquidation de biens et droits indivis, faire et recevoir tous rapports, composer les masses, consentir tous prélevements, former les lots, les tirer au sort, ou se les attribuer amiablement, fixer toutes toultes, les recevoir ou acquitter, faire et accepter tous abandon, laisser tous objets en commun, donner tous pouvoirs pour les émiser ou pour en faire le recouvrement.

Traiter, céder, transporter tous biens meubles et immobiliers, parts de succession, droit d'usufruit, d'usage, de puissance et autres, faire tous échanges, le tout dans les formes, aux charges, clauses et conditions et moyennant les prix qui il trouvera convenables, pris qu'il pourra toucher.

Entendre, débattre, clore et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats, les recevoir ou acquitter.

Exercer les poursuites, contraintes et diligences nécessaires,
à l'égard de tous débiteurs et copartageants, faire tous
Commandements et formations, céder et compromettre
tout en dénonçant qui en défendant devant tous
tribunaux, de conciles, Simon plaidier jusqu'à fin de
cause, échapper tous officiers, avocats, avoués, experts,
arbitres, et amiables compromissoires, obtenir tous
jugements et arrêts, les faire mettre à exécution par
toutes voies de droit, prendre tous arrangements, accor-
der termes et délais, faire toutes remises, traiter,
composer, transiger,

De toutes sommes reçues ou payées, donné ou pren-
due d'ailleurs, consentir mentions et subrogations avec
ou sans garantie, accorder la main levée avec ou sans
paiement de toutes incumptions d'office ou autres,
ainsi que de toutes baisses ou oppositions, renoncer
à tous priviléges, actions résolutives et droits hypothé-
cues quelconques, restituer ou se faire délivrer tous
titres et papiers, en prendre ou donner décharge.

A ces effets que dessus passer et signer tous actes
et contrats, être domicile, substituer en tout ou
partie de ces pouvoirs et généralement faire ce qui
sera utile et nécessaire, promettant de le ratifier au
besoin et de tenir compte au mandataire de ses dé-
bours et honoraires.

¶ Vu la lettre de M^e Decouquibus, accoucheuse di-
stincte à Rebecq, tendante à solliciter du Bureau
de Bienfaisance un subside annuel pour les soins
à donner aux femmes pauvres lors de leur accou-
chements;

Considérant que aucune somme n'a jamais été
prisée à son budget pour défrayer ce genre,

Le Bureau décide

D'informer M^e Decouquibus qu'il ne peut répondre
entièrement aux besoins de sa lettre; mais que, sou-
sujet son président, le Solvay, pourra l'autoriser à traiter

une indiguité pour compte du Bureau de Bienfaisance,
dans un cas d'grave, lorsque l'autorisation lui aura
été préalablement demandée.

Le Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire. Le Président
Pétillon

Séance du 11 avril, 1896.

Etaient présents: M^e Hulin Bourgmestre, Solvay,
président, Demeure François et Marin Edouard,
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approu-
vé.

Le Bureau de Bienfaisance,
Décide d'allouer un secours de huit francs aux
enfants les plus pauvres à l'heure la première com-
muni^e de cette année et quatre francs aux autres.
Le Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire. Le Président,
Pétillon

Séance du 12 juin, 1896.

Etaient présents: M^e Hulin Bourgmestre, Solvay
président, Demeure François et Marin Edouard,
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et ap-
proposé.

Le Bureau de Bienfaisance,
1. Vu le testament débrouillé en date du 15 juillet 1893,
déposé au rang des minutes du notaire Castelain
de Rivelles, testament par lequel feu Jacques Léveau
ancien huissier à Rivelles a institué le bureau de
Bienfaisance de Rebecq-Rognon légataire universel

pour ses trentines de tous les biens meubles et immobiliers qu'il a délaissés;

Un arrêté royal en date du 29 janvier 1896 publié au moniteur du 6 février suivant sous le n° 24392, qui autorise le dit Bureau à accepter le legs précité aux conditions imposées par le testateur;

Considérant que le dit arrêté soumet l'autorisation d'accepter le legs à l'obligation pour le Bureau d'aliéner les immeubles qui pourraient lui échapper, enajagement qu'il a d'autreurs pris dans la

Session du seize mars 1895.

Vu le procès-verbaux d'adjudications publiques dressé par M^r Castelain, notaire à Rivelles, savoir :

1. Vente d'arbres croissant sur les propriétés du testateur, faite le 25 avril 1896.

2. Vente d'immeubles sis à Braine-le-Château, Aspremont et Villon-Witterzée, faite les 25 avril et 9 mai, 1896.

Considérant que ces ventes ont été régulièrement annoncées pendant plus de deux dimanches consécutifs;

Qu'il n'y a parmi les adjudicataires aucun administrateur soit en nom personnel, soit par personne interposée;

Que chaque vente a été faite en présence de Monsieur Solvay, Eugène Brasseur et Rebecq-Rognon, représentants le Bureau en vertu d'une délibération prise par ledit Bureau à sa séance du vingt-neuf juillet mille huit cent nonante-six;

Décide

1. d'approuver les ventes susmentionnées et de demander l'autorisation de plaider la part qui lui revient de ces ventes au taux de 3% de l'Etat belge.

2. Procéder par Scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la nomination d'un membre du Bureau en remplacement de M^r Hulin,

qui ne peut plus en faire partie en sa qualité de Bourgmestre de la Commune de Rebecq-Rognon.
Le résultat donne :

M^r Duré Léon, 4 voix 1^{er} candidat.
Hermann Adolphe 4 voix 2nd candidat.

3. Procéder par Scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'nomination d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur Higny Adolphe qui a transféré sa résidence en une autre commune.

Le vote donne :

M^r Bellmans Léon, 4 voix, 1^{er} candidat
Wilcocke Déziel 4 voix, 2nd candidat.
M^r Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Secrétaire, Le Président,
T. Hulin

Séance du 18 juillet, 1896.

Étaient présents : M^r Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Marin Edouard, Demeyer François, Duré Léon et Bellmans Léon, membres.

Le Bureau de Bienfaisance.

1. Vu la lettre de Monsieur Modray en date du 22 juin 1896, indiquant le nombre des enfants gratuits. Le droit qui fréquentent les diverses écoles communales et subsidiaires de la Commune est réparti comme suit entre ces écoles la somme de cent francs inscrit à son Budget de 1896 pour sa part d'intervention dans les frais d'instruction primaire : 37.86 francs pour l'école dirigée par M^r Hulin, 21.97 francs pour celle dirigée par M^r Marin, 10.40 francs pour celle dirigée par M^r Devette, 8.67 francs pour celle dirigée par M^r Houenibex et 21.10 francs pour celle dirigée par M^r Hals.

2. Accorder un subside provisoire de soixante à Monsieur

Bellefond - 131 éléphant
Maurin - 16
Duré 36
Kominck 30
Hals 13

Cantillon Vervé dont le femme est malade depuis deux mois.

3. Approuve le compte pour l'exercice 1895 présentant en recettes 10.569, f.1 francs et en dépenses 8.201, 50f. soit un excédent de 2368, 21 francs.

At Rebecq Propon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

Firmin

Séance du 14 août, 1895.

Étaient présents: M. Hulin, Bougnarta, Solvay C. président; Demarteau François, Marin Edouard, Duwez Léon et Bellermann Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1) Designe Monsieur Desmet, marchand de charbons à Rebecq, le plus bas soumissionnaire, pour fournir cinquante charbon, chiffre approximatif de sa consommation due au 1^{er} septembre 1897. Ce charbon, tout renouvelé 20% de bois du lac, lui sera livré au prix de 12 f. sur wagons aux fosses.

2) Arrête comme suit la liste des enfants pauvres à vêtir à l'occasion de la distribution des prix aux élèves communales avec les revenus des fondations Gustave Solvay et Auguste Francart.

École des garçons: Denys Emile, Chibaut Charles, Mensch René, Toulon Emile, Demarteau Jules, Laurent Herman, Vanestebek Léon, Dehandschutter Albert, Malfray René et Duchesne René.

École des filles: Wyembach Hélène, Paumels Renée, Denry Hippolyte, Vincent Louise, Malfray Rosine, Vrelaeer Rose, Deblander Lydia, Lambert Hélène et Vandervelde Marie.

École de la Rue Haute. Sandet Esther et Lodion Valérie.

At Rebecq Propon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
Firmin

Séance du 7 novembre, 1896.

Étaient présents: M. Hulin, Bougnarta, Solvay C. président; Demarteau François, Marin Edouard, Duwez Léon et Bellermann Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance.

1. Arrête son budget pour l'exercice 1897 en recettes et en dépenses à la somme de 13.803, 64 f.

2. Procède par bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages à la nomination d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur Solvay Anthime dont le mandat expire au 31^d du prochain.

Le vote donne le résultat suivant:

Solvay Anthime, 5 voix	1 ^{er} candidat.
Willek Alexandre, 5 voix	2 ^{er} candidat.

At Rebecq Propon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

Firmin

Séance du 12^e 8^e 1896.

Étaient présents: M. Hulin, Bougnarta, Solvay, président; Demarteau François, Marin Edouard, Duwez Léon et Bellermann Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Arrêté la liste des pauvres de la Commune à secou-
rir pendant l'hiver de 1896-1897.

Le Rebeuf-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
J. Timor

Séance du 20 mars, 1897.

Étaient présents: M. Hulin Boucriste,
Solvay A. président, Demeuré François, Marin
Edouard, Duru Luc, Bellmanns Louis, membres.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
approuvé.

Vi Bureau de Bienfaisance,
1. Vu la liste des enfants admis à la 1^{re} communion,
décide d'allouer 8 francs à ceux dont les parents sont
secourus par le Bureau de Bienfaisance et 4 francs
aux autres.

2. Vu les listes des enfants pauvres fréquentant les diverses
écoles communales et adaptables de Rebeuf,
Répartit comme suit les 100 francs qui constituent
la part d'intervention du Bureau dans le service de
l'instruction primaire.

École C^o des garçons: 42 francs, 71 pour 129 élèves gratuits.

, , des filles: 19. 21 f. 58 "

, , mixte: 9. 27 f. 28 "

École libidie des garçons: 11. 60 f. 32 "

École, des filles: 18. 24 f. 55 "

Le Rebeuf-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

J. Timor

Séance du 10 juillet, 1897.

Étaient présents: M. Hulin Boucriste, Solvay préside-
nt, Demeuré François, Marin Edouard et Bellmanns
Louis, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,

1. Approuve le compte pour l'année 1896 présentant
en recettes francs, et dépenses francs par consé-
quent de francs.

2. Considérant que les sommes portées sur le livret
n° 858 de la Caisse d'épargne provisoirement exclu-
sivement de ses recettes bachelairies, le receveur devraient sous
la loi du 27 juillet 1896 faire inscrire sur le dit Compte
toutes les sommes dont il n'avait pas immédia-
tement besoin,

Considérant de plus qu'à cause de ce placement,
le Bureau se trouve parfois dans l'impossibilité
d'effectuer régulièrement certains paiements,
Décide

De prier l'autorité supérieure d'autoriser son receveur
à retirer de la caisse d'épargne la somme de deux
mille francs qui rentrera dans sa caisse pour
les besoins du Service.

3. Désigne Monsieur Desmett, négociant en char-
bon à Rebeuf, pour lui fournir 50 tonnes charbon
bois du Vexin tout renant 23% de gros au prix de
quatorze francs, chiffre approximatif de sa consom-
mation du 1^{er} juillet 1897 au 1^{er} juillet 1898.

Le Rebeuf-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

J. Timor

Le Président,

Séance du 1^{er} août 1897.

Étaient présents : M. le Solvay, Président, Demouzeau François, Marie Edouard, Duwez Léon et Bellmanns Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Accorde comme suit la liste des élèves pauvres à vêtir à l'occasion de la distribution des prix aux écoles communales avec les revenus des fondations Gustave Solvay et Anicet Brancourt.

École des garçons. Gaudy Herman, Vandervest Jérôme, Donays Omer, Denayer Léon, Thibault Charles, Van dermeersch Armand, Ausch René, Taillant Edouard, Toulot Omer, Kestemont Joseph, Robert Fernand, Devallée Alfred, Deluy Léon, Vandervest Oscar, Matthys, Késtor, Demouzeau Julie, Vandervest Léon, Bentveldt Herman, Duisenart Georges, Lambert Tatelin, Duchesne Henri et Jouruet Alphonse.

École des filles. Vincent Louise, Pelpaut Rosine, Maltevoit Rosine, Beteau Louise, Leunoy Louise, Stéphanez Marie, Dehandschutter Zélia, Baudet Omer, Hermans Léon, Dubois Amélie.

2. Accorde un secours mensuel de dix francs à l'indigent Camby François, 78 ans, estropié.

Le Réveil-Rognon, même date que ci-dessous.

Le Secrétaire, Le Président,
Signature

Séance du 9 octobre 1897.

Étaient présents : M. M. Hulin, Bourgmestre, Demouzeau François, Marie Edouard, Duwez Léon et Bellmanns Léon, membres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Accorde son budget pour l'exercice 1898 en recettes et en dépenses à la somme de francs,

2. Examaine une demande du sieur Camby-Penzois tendant à obtenir le paiement des frais d'entretien, de médecin et de pharmacien accordés à un nommé Delcourt de Maury et décide de ne payer que la note du pharmacien.

Le Réveil-Rognon, même date que ci-dessous.

Le Secrétaire, Le Président,
Signature

Séance du 1^{er} juillet 1897.

Étaient présents : M. M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Demouzeau François, Duwez Léon et Bellmanns Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Accorde la liste des familles pauvres à secourir dans le couvent de l'hiver 1897-1898.

2. Approuve les comptes et la liquidation de la succession de M. Léon, ancien huissier à Rivelles.

3. Décide l'abattement de 300 francs (trois mille francs de rentes) sur l'Etat avec les revenus touchés de la succession Léon.

Le Réveil-Rognon, même date que ci-dessous.

Le Secrétaire, Le Président,
Signature

Séance du 29 janvier 1898.

Étaient présents : M. M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Demouzeau François, Duwez Léon et Bellmanns Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1^e Examine diverses demandes de secours.
2^e Procéde par scrutin secret et à la majorité à l'absorption des suffrages à la nomination d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur Marie Edouard dont le mandat expirait au 31 décembre dernier.

Le vote donne le résultat suivant :

Monsieur Marie Edouard, 5 voix, 1^{er} candidat;
William Oberhauser, 5 " , 2^{er} "

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessous.

Secrétaire,

Président,

F. Simon

Séance du 12 Mars, 1898.

Étaient présents : M. le Curé Bourgmeister, Solvay A. président, Domèvre F., Marie Edouard, Jeanne Léon et Bellmanns Léon, membre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Le Bureau de Biaufaisance

Vu les listes des enfants admis à la première communion.
Décide de donner huit francs à ceux dont les parents sont secourus par le Bureau et 4 francs aux autres.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Secrétaire,

Président,

F. Simon

Séance du 28 mai, 1898.

Étaient présents : M. le Curé Bourgmeister, Domèvre François, Marie Edouard, Jeanne Léon, Bellmanns Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Le Bureau de Biaufaisance

1^e Vu la demande de Monsieur Carlier, notaire à Engleux en date du 14 mai 1898, tendant à pourvoir remboursement

au Bureau de Biaufaisance de Rebecq-Rognon
puis et de Madame Adrien Delieu, l'épouse de Charles
Collin Oblin épouse de feu Marcelin Alexandre Secours
une rente annuelle de cent cinquante francs au Ca-
pitale de 4000 francs créée et constituée par cette devant M. Cartier
notaire à Rebecq le deux février mil huit
cent soixante-deux et hypothéquée sur une partie de
terre dit La Sablonnière, située à Rebecq, d'une conte-
nance de 2 ha 9 ares Cadastre S^e P^e N^o 6.

Décide

Dès près la Députation permanente de Brabant de vouloir
autorisé le Bureau de Biaufaisance de Rebecq-Rognon
à recevoir le remboursement dont il s'agit, à donner
main levée des inscriptions prises au Bureau des hypo-
thèques à Nivelles et à convertir cette somme en rente
3% de l'Etat belge.

2^e Vu la lettre de Monsieur Moray, Inspecteur Général
à Nivelles en date du 3 octobre 1897, l'ayant informé
du nombre d'enfants gratuits qui ont fréquenté les diverses écoles
comme élus adoptées de la Commune grandmontaine scolaire
1896-1897, repartie comme suit entre ces écoles, la somme
de cent francs inscrite à son budget pour sa part d'interven-
tion dans les frais d'instruction primaire : 40 francs pour
l'école de garçons dirigée par M. Simon, 11,32 francs pour l'école
le subsidiaire de garçons, 24,59 francs pour l'école communale des
filles dirigée par M^{me} Marie, 15,21 francs pour l'école sub-
sidiaire des filles et 8,73 francs pour l'école communale mixte de
la Rue-Haut.

Il accorde les secours suivants : 10 francs à Béginne,
malade; 10 francs, puis 5 francs par mois à la Vierge de
la Paix; les frais de Médecin et de pharmacien à
Labouchère Joseph, ouvrier brassier.

Séance du Juin 1898

Etaient présents : M. Solvay, président, Demmeure Fr.,
Marie Edouard, Duré Leïs et Bellenaus Léon, mem-
bres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

approuve le compte pour l'exercice 1897 présentant
en recettes 70.391,97 francs en dépenses 68.634,68 francs
Soit un excédent de 1.757,29 francs.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,

F. Simon

Séance du 11 août, 1898.

Etaient présents : M. Hulin Bourgmeister, Demmeure Fran-
çois, Marie Edouard, Duré Leïs et Bellenaus Léon
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Arrête comme suit la liste des élèves pauvres à vêtus à l'oc-
casion de la distribution des prix aux écoles communales avec
les revenus des fondations Gustave Solvay et Anicet Bran-
cart.

École des garçons : Chibaut Charles, Bontin des Hermans,
Gout Emile, Hocqnes Georges, Leasne Louis, Devallée
Alfred, Bichel Henri, Vandaeus Fernand, Vanwick
Oscar, Ghislain Oscar, Lambert Valentine, Restemont
Emile, Deluy Léon, Drayns Omer, Deceun Armand, Liech-
tertus Jules, Vanisberg Léon, Colmant Catholine, Bran-
caert François, Vandexerent Fernand, Gaudy Hermann, Pier-
rain Gustave.

École des filles : Vandepierre Laure, Cantillon Aline,
Poplar Rosine, Bertean Louise, Nalbroid Rosine,

Dubois Angèle, Hermans Laure, Cheron Pierre,
Perrenoud Alphonse, Hendrick Mathilde, Venderink
Nestorine, Deblaudes Lydie et Devaquet Marie.

École de la Rue Haute : Dehaudschutter Emile.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 24 septembre, 1898.

Etaient présents : M. Hulin Bourgmeister, Solvay,
président, Demmeure François, Marie Edouard, Duré Leïs
et Bellenaus Léon, membres.

Le Bureau de Bienfaisance
Arrête son budget pour l'exercice 1899, en recettes et en
dépenses à 15.651,40 francs.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 12 novembre, 1898.

Etaient présents : M. Hulin Bourgmeister, Solvay, président,
Demmeure François, Marie Edouard, Duré Leïs et Bellenaus
Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance
1. Arrête la liste des familles pauvres à secours pendant l'hi-
ver 1898-1899.

2. Procède par scrutin secret et à la majorité absolue des
suffrages à la nomination d'un membre du Bureau
au remplacement de Monsieur Duré Leïs dont le mandat
expire au 31^e prochain.

Le vote donne le résultat suivant :

Duré Leïs, 5 voix 1^{er} Candidat;
Villeq Abondie, 5 voix 2^{er} Candidat.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 10^e b^e 1898.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président,
Demeure François, Marie Edouard, Duval Léon et Bellenuau
mais Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,

1. Vu la lettre de monsieur Quicq, ingénieur en chef d'exploitation à Bruxelles - miti demandant à ses propres frais l'assainissement des chemins de fer de l'état à 95% de la prairie occupée par Comte Alexandre à la Station, décide de proposer le prix global de 529 francs y compris les indemnités pour frais de renvoi et intérêts d'attente.
2. Accorde un secours de 5 francs par mois à Bertheus François et sa femme.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus. —
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 11 février, 1899.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, Président,
Demeure François, Marie Edouard, Duval Léon et Bellenuau
mais Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Examina diverses demandes de secours et accorde entre autres, 7,50 francs par mois pour l'entretien de chacun des deux enfants Désiré et Denette, abandonnés de leur père.

2. Répartit comme suit la part d'intervention du Bureau dans les frais d'enseignement primaire gracieux pour l'année 1898.

3. 38 francs pour école communale de garçons,
- 27,15 " " " des filles,
- 5,18 " " " mixte de la Rue-Haut,
- 11,67 " " adoptable de garçons
- 13,14 " " " de filles.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 4 mars, 1899.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président,
Demeure François, Marie Edouard, Duval Léon et Bellenuau
mais Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,

Sur les listes des enfants admis à la première communion, décide de donner huit francs aux deux dont les parents sont secourus et 4 francs aux autres.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 17 juin, 1899.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président,
Demeure François, Marie Edouard, Duval Léon et Bellenuau
mais Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé;

Le Bureau de Bienfaisance,

1. Examina différentes demandes de secours et accorde 5 francs par mois à la Vierge Gallowe Dorothy, le même secours à

2. Au 8^e Juillet vers Joseph, 750 francs par mois à Bourgeois Anthoine et un secours extraordinaire de 25 francs à Taguane Emile, pour frais occasionnés par une maladie d'oreilles de son fils;

3. Approuve le compte pour l'exercice 1893 avec un excédent de francs;

3. Sur la lett. de Monsieur Crubbs, Ingénieur, chef de Section à l'Administration des chemins de fer de l'Etat, tendant à obtenir au prix de 475 francs la cession d'un terrain mesurant 2⁰ 95 ca. à emprendre dans la parcelle n° 4785^e B du cadastre de la Commune de Rebeug-Rognon, d'une contenance totale de 1 ha 30 et 5 ca.,

Considérant que la dit parcelle est bien la propriété du dit Bureau, lui ayant été léguée par testament holographique de feu Paul Segard en date du 22 juillet 1854, déposé au rang des minutes du notaire Diendonné Joseph Champagney, suivant acte en date du 13 octobre 1854,

Considérant que les intérêts des pauvres sont sauvegardés et qu'il y a avantage à acquiescer à la demande de Monsieur Crubbs,

Décide

Sous réserve d'approbation des autorités supérieures,
De céder à l'Etat belge, en pleine propriété et libre de toute charge hypothécaire, avec garantie de tous troubles, émotions et autres empêchements quelconques, avec les servitudes actives, si il existe, l'immeuble ci-après désigné, et dont l'acquisition se fait pour l'établissement d'un cul de sac de sécurité en tête des voies de chargement à la station de Rebeug, savoir deux ares 95 ca. de terrain à emprendre dans la parcelle n° 4785^e B du Cadastre de Rebeug-Rognon conformément au plan dressé par Monsieur Crubbs.

Cette vente est en plus faite aux conditions suivantes:

Le prix convenu, soit 475 francs, sera payable, après l'approbation, l'enregistrement et la transcription hypothécaire de l'acte de vente, et sur la production d'un certificat de liberté du bien cédé qui sera délivré par les agents de l'Etat sans frais pour le Bureau de Bienvaisance. Il est convenu que si l'immeuble n'était pas quitte et libre de toutes charges, l'état aurait la faculté de se libérer en déposant à la Caisse des Consignations le montant du prix de cession, sans offre préalable ni mise en demeure. Les frais de retrait de la consignation seraient alors ce cas, à la charge du Bureau de Bienvaisance.

Le Bureau de Bienvaisance déclarera par écrit le conservation des hypothèques de prendre l'inscription d'officier lors de la transcription de l'acte de vente; il déclarera, en outre, échouer à tout recouvrement en rétrocension du bien cédé.

Le abandonnement du bien cédé le long des propriétés restant appartenues au Bureau de Bienvaisance, se fera, aux frais de l'Etat belge, par Monsieur le sous-chef de section de la voirie désigné à ce titre, approuvé par la Députation permanente de la Commune accord des parties; celui-ci délivrera com. ment le 27 juillet 1893, matin aux parties, par lettre recommandée, le jour n° 4336 A 19640, et l'heure où il procédera aux opérations de bome ge et dresserà procès-verbal de ces opérations; un double de ce procès-verbal sera remis à chacun des parties.

Il est enfin entendu que l'Etat pourra occuper immédiatement le bien cédé, à charge de payer au Bureau de Bienvaisance un intérêt de 4% sur la valeur réelle du terrain à partir du jour de la prise de possession jusqu'au jour du paiement.

At Rebeug-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Signature

Le Président,

Séance du 14 août, 1899.

Etaient présents: Messieurs Solvay, président, Demane François, Marin Edouard, Durué Léon et Bellmannus Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Arrête comme suit la liste des enfants pauvres à voter à l'occasion de la distribution des prix aux élèves des écoles communales avec les revenus des fondations Gustave Solvay et Anicet Braeckart:

Nommes: Duys Omer, Foulon Alphonse, Venderick Dominique, Pierret Gustave, Jozef Emile, Arnould Paul, Arnould Alberic, Matheys Edouard, Wielik Henne, Potvin Léon, Cochez Joseph, Hayath Raymond, Braemont François, Robert Oscar, Bouwels Omer, et Behandtchutte Emile.

Noms: Populan Rosine, Vincent Alice, Malfrid Aline, Vandervost Mathilde, Léonard Ernestine, Bosman Marguerite, Marsilly Josephine, Delhaide Sophie, Venderick Westomme, Vanrobeg Westomme, Demaret Blanche, Pletinckx Maria, Hendrickx Mathilde, Robillard Laure, Blanquoy Louise.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Séance du 28 octobre, 1899.

Etaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Demane François, Marin Edouard, Durué Léon et Bellmannus Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Arrête la liste des familles pauvres à secours pendant l'hiver 1899-1900.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

au successement d'un membre du Bureau en remplacement de Monsieur l'Bellmannus Léon, dont le mandat expirera le 21 du prochain.

Le voté donne

Bellmannus Léon, 5 voix, premier candidat,

Willems Alexandre, 6 voix, deuxième candidat.

2. Examine différents demandes de secours et accorde dix francs pour mme Landenovode-Brighen Arnold, estropié.

3. Considérant que chaque année un certain nombre assez considérable d'obligations du Crédit communal sont remboursées au pair, que le cours de ces obligations étant de beaucoup supérieurs au pair, ces remboursements occasionnent une perte de capital pour les détenteurs de ces titres,

Décide

De prier l'autorité Supérieure de vouloir autoriser le receveur du Bureau de Bièfves de convertir les obligations du Crédit communal qu'il détient en vingt 5% de l'Etat Belge.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

Séance du 16 décembre, 1899.

Etaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Demane François, Marin Edouard, Durué Léon et Bellmannus Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Arrête la liste des familles pauvres à secours pendant l'hiver 1899-1900.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Secrétaire,

Le Président,

Séance du 3 février, 1900.

Étaient présents: M. Hulie, Bourgmestre, Solvay, président,
Denain François, Marin Edouard, Duwe Léon et
Bellemaus Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Examine différentes demandes de secours et accorde:
15 K^r se faire par mois pendant trois mois à Haute-
nouve Valentin; 40 K^r au lieu de 30 par mois à Vanherrewet-
ghem Léon; un bon de 10 K^r se faire à Labouchère Joseph.
Décide d'inscrire sur la liste des pauvres:

1. Pandanus Emile, 4 enf^s, 10 K^r de farine;

2. Decoster Dieudonné, aveugle. 10 " ;

① Rebecq Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Dinon

Le Président,

Séance du 17 mars, 1900.

Étaient présents: M. Hulie, Bourgmestre, Solvay, président,
Denain François, Marin Edouard, Duwe Léon et Bellemaus
Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,

1. Vu les listes des enfants admis à la première communion
de cette année, décide d'allouer huit francs à ceux dont
les parents sont secourus et quatre francs aux autres.

Répartis comme il suit les 100 francs alloués à son budget
pour la partie d'intervention en 1899 dans les frais de
l'instruction primaire gratuite:

1. 44,5 f. pour l'école communale des garçons dirigée par M. Léon

2. 5,80 f. " " mixte " " Denain

3. 24,25 " " école des filles " " M. Marin

4. 15 f. pour l'école librairie des filles dirigée par M. Stas
5. 3,90 " " garçons " " M. Etzelman
6) Examines différentes demandes de secours et accorde:
25 francs à la V^e Sœur du Cobart;
5 francs par mois à la V^e Païdaceus Dominique;
3 " " " à la V^e Anthouise Duque;
3 " " " à la V^e Laforette Françoise.

② Rebecq Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,
Dinon

Le Président,

Séance du 2 juillet, 1900.

Étaient présents: M. Hulie, Bourgmestre, Solvay,
président, Marin Ed., Duwe Léon et Bellemaus Léon,
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. approuve le coup de francs l'essentiel 1899 s'élèvant
en recettes à 1000 francs, en dépenses à 950 francs
présentant par conséquent un excédent de 50 francs.

2. accorde un secours de 10 francs à la fille Hendrick
Herr, malade et 5 francs par mois à la V^e Agathe
Bergh et à la fille Logast Belot Eustache.

③ Rebecq Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire
Dinon

Le Président,

Séance du 18 août, 1900.

Étaient présents: M. Hulie, Bourgmestre, Solvay, président,
Denain J., Marin Edouard, Duwe Léon et Bellemaus Léon,
membres.

Le Bureau de Bienfaisance

Apprécié commun sur la liste des élèves pauvres à verser à l'école

caison de la distribution des prises aux élèves des écoles
communales avec les revenus des fondations Gustave
Solvay et Brancart-Amiel.

Cancors: Hayette Ernest, Restemont Emile, Mathieu
Edmond, Paulot Louis, Vanierick Oscar, Lobet Georges,
Castermay Georges, Gobet Emile, Gout Jules, Léonard
Lion, Deurys Raymond, Schleun René, Baudet
Pierre, Chibaut Louis, Taurisbecq Joseph, Ben-
bléz Louis, Vaudreuil Louis.

Filles: Vanderoot Mathilde, Demaret Maria,
Marcella Josephine, Corneut Rosalie, Morequelbiere
Lydie, Bourgeois Rose, Hermans Rose, Gaudy
Maria, Cochy Maria, Masine Marguerite,
Lefebvre Annie, Vincent Celina, Halfroid Rosalie,
Cherod Marin, Vanderoot Césarini et Cherod Renée.
Ab Recq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

P. Simon

Séance du 27 octobre, 1900.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay,
président, Domien François, Duru' René et Bellerman Lion,
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Dresse son budget pour l'exercice 1901 en recettes et en
dépenses à 12512,83 francs.

2. Examire différentes demandes de secours.

Ab Recq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

P. Simon

Séance du 15 x^e br^e 1900.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay,
président, Domien François, Duru' René et Bellerman

Lion, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Procès à la nomination d'un membre du Bureau en
remplacement de Monsieur Domien François, sortant
au 15 x^e br^e;

Le vote donne: à Monsieur Domien François 4 voix
Ab Recq-Rognon 1 voix.

2. Dresse la liste des pauvres à secours pendant l'hiver
1900-1901.

3. Autorise Monsieur Ducochet, son receveur, à reu-
voir de Monsieur Rayart J. B. la somme de cent francs
pour différence de coténaunce résultant de l'abor-
gement de la terre du Maugraas.

Ab Recq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

P. Simon

Le Président,

Séance du 19 janvier, 1901.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, pri-
sident, Domien François, Duru' René et Bellerman Lion,
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approu-
vé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Par la demande de Monsieur Coffie, notaire à Rebecq-
Rognon, tendant à pouvoir rembourser au Bureau, pour
chacun au nom de Madame Ducochet, veuve de Monsieur Le-
cien Radu, une rente annuelle et perpétuelle de trente
francs, au capital de mille francs, créé et constitué
par acte devant M. Briot, notaire à Rebecq-Rognon,
le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq,
l'adhésion suivante:

Un verger cadastre n° C 1454 pour une contenance de

69 ares 30 centiares, un verger cadastre S^e C n° 435 pour une contenance de 63 ares 20 centiares; un verger cadastre même S^e n° 438 pour une contenance de 68 ares 30 centiares, une maison cadastre S^e C n° 436 pour une contenance de 16 ares 70 centiares; un jardin cadastre S^e C n° 437 pour une contenance de neuf ares 20 centiares; ces divers biens étant contigus et formant la ferme du p'tit Rognoz; une prairie en lun d'le Gout Gostoux, cadastre S^e C n° 440 pour une contenance de 71 ares 10 centiares, en vertu d'une inscription au Bureau des hypothèques à Namur, le 22 Janvier mil huit cent quatre-vingt-six, vol 601 n° 44.

Décide

De prier le Département permanent du Conseil provincial du Brabant de vouloir autoriser le receveur des Bureaux de bienfaisance de Rebecq-Rognon, à recevoir le remboursement dont il s'agit et à convertir la dite somme en rente à 3% de l'Etat belge.

Examine diverses demandes de secours.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,
P. Lison

Séance du 9 mars, 1901.

Étaient présents: M. le Maire, Bourgmestre, Solvay, président, Demeure François, Marie Edouard, Bellenauséon et Duwe Louis, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance,

Sur les listes (filles et garçons) des enfants admis à la 1^{re} communion, décide de donner huit francs aux enfants dont les parents sont secourus et quatre francs aux autres.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,
P. Lison

Seance du 15 juillet, 1901.

Etatut présent : M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président,
Demou François, Marie Edouard, Marie Léon et Bellermann
Lévy, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Approuve le compte pour l'exercice 1900 présentant au recetteur
en dépenses et par conséquent un
épargne de francs.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

H. Hulin

Le Président,

Seance du 17 août 1901.

Etatut présent : M. Hulin, Bourgmestre, Solvay Anthime
président, Demou François, Marie Edouard, Marie Léon et
Bellermann Léon, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Arrête comme suit la liste des enfants pauvres à rétablir à
l'occasion des frais aux élèves des écoles communales avec
les revenus de la fondation Gustave Solvay et Amiel Braeck:
garçons - Soufflaire Edgard, Chibaut Léon, Joret Alphonse,
Demaecker Camille, Baudouin Léon, Vanierberg Joseph,
Baudet Théodore, Leonard Léon, Vanierberg Joseph, Robert
Hear, Mathieu Edmond Léon Rini et Vandervelde Victor.
Filles - Lefebvre Aimée, Poppelaert Maria, Marguerreux
Lydie, Venderick Césarine, Potvin Marie, Vincent Céline,
Gaudy Marie, Legast Alice, Carselle Henriette, Chevry
Lucien, Vandelbergh Rosalie, Vandervoort Mathilde et
Malfrid Rosalie

A Rebecq-Rognon, même dat que ci-dessus,

Le Secrétaire,

H. Hulin

Le Président,

Seance du 16 novembre, 1901.

Etatut présent : M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président,
Marie Edouard, Marie Léon et Bellermann Léon, membres.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le 1^{er} Bureau de Bienfaisance

1. Discute Son budget pour l'exercice 1902 en recettes et
en dépenses à 118⁵⁰, 75 francs.

2. Déclare Monsieur Lessard, logeurant à Rebecq ad-
judicataire du charbon pour l'hiver 1901-1902,
soit approximativement cinquante tonnes de charbon
moyenne Piéromes, au prix de dix-huit francs cinq
cents centimes.

3. Examine différentes demandes de secours.

4. Toutes les listes des enfants qui ont fréquenté les écoles com-
munales et libres de la commune pendant l'année scolaire
1900-1901.

Considérant que Breda Féau, Landuyt Jules, Landuyt
Vital et Delfosse Léon sont étrangers à la commune,
que Monsieur Gougnarel Edmond, père de l'élève Gougnarel
Edmond, est notaire à Courrié, par conséquent étranger
à la commune et pas indigent;

que les élèves Bastien, Maurice, Vandercappellen Ger-
main et Hautain Alain ne peuvent être considérés comme
gratuits de droit, leurs parents payant respectivement 16.42^f
33.25 francs et 13.47^f de contribution personnelle,

Rejette des dites listes les élèves Breda Féau, Landuyt
Jules, Landuyt Vital, Delfosse Léon, Gougnarel Edmond,
Bastien Maurice, Vandercappellen Germain, Hautain Alain
et répartit comme suit les cent francs qu'il alloue
pour sa part d'intervention dans le frais de l'enseigne-
ment primaire gratuit pendant l'année scolaire 1900-1901:

39.17 ^f	pour 132 élèves de l'école Communiée par M. Hulin	M ^r Marie
32.36 ^f	" " " "	" " " " M ^r Marie
6.53 ^f	" " " "	" " " " M ^r Devesse
12.46 ^f	" " " "	libre " M ^r Etelmann

19. 5.8. fr pour 66 éleves de l'école libre dirigée par le "m" Stas.
A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 7 décembre, 1901.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Demum François, Marin Edouard, Duwez Louis et Bellmanns Leo, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance :

1. Arrête la liste des pauvres à secourir pendant l'hiver 1901-1902.

2. Procède à la nomination d'un membre au comité de Monsieur Solvay, sortant de droit au 1^{er} Juin prochain.

Le vote donné : A Solvay, 1 voix.

A Wilberg Alexandre 1 voix.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 8 mars, 1902.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Marin Ed. Duwez Leo et Bellmanns Leo, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Il fa la liste des enfants admis à la 1^{re} Communion de.
Cesde donne huit francs à eux dont les parents sont

secourus et quatre francs aux autres.

Il fa le procès-verbal de la location du droit de chasse sur le bois lui appartenant, fait par Maitre Goffin, notaire à Rebecq-Rognon.

Considérant que cette location a été annoncée par voie d'affiches et de journaux pendant les délais voulus,
Que le prix de location n'est pas inférieur à celui des années antérieures,

Il est établi des frais et honoraires dus au dit notaire Goffin et s'élevant à viii francs quinze centimes,

Considérant que ces frais et honoraires ne sont pas exactes,

Décide

de faire à l'autorité supérieure de valoir ce pourvoir la location dont il s'agit.

A Rebecq-Rognon, le 8 mars 1902.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 8 mai 1902.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Marin Edouard, Bellmanns Leo et Duwez Leo, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Examini différentes demandes de secours et accorde des 10⁰ de Janvier par mois à la V^e Diendonne Baatenaue, à la V^e Decorte Diendonne et cinq francs par mois à la V^e Michel Piedrau.

2. Apporte quelques modifications à la liste des pauvres.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 26 juin, 1902.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre,
Solvay, président, Mmein Souverain, Directeur
Léon et Bellonians Vénis, membres.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de l'Assurance

1. Approuve le Compte pour l'exercice 1901, en
recettes à 700, en dépenses à 650,
et présentant par conséquent un excédent de
50 francs.

2. Examire différentes demandes de Secours et
arrive à 10 kilos de farine par mois à Tournelle-Vaste-
rine, 10 kilos idem à la V. R. H. et B. B. B.,
10 kilos idem à Marie-Catherine Pétivinaire.

A Rebecq-Rognon, même dat que ci-dessus.

Le secrétaire, Le président,
M. Hulin

Séance du 12 juillet 1902.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, prud'hom, Mmein Souverain, Directeur Léon et Bellonians Vénis, membres.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le bureau d'assurance.

1. Décide de demander au conseil communal l'autorisation de voter au festin pour contremande le notaire Bastien de Fivelles. 1^{re} à terminer la liquidation de la succession Léon et à rendre compte; 2^e à rembourser avec les intérêts dus la somme de cinq mille francs qu'il devait à Jacques Vénau au moment de son décès.

2. Déclare Monsieur Desmedt Polyncaux, adjudicataire du charbon nécessaire au Bureau pour l'hiver 1902-1903,

soit approuvé et reçu. Soixante francs tout vaient
33 francs au prêcheur 17 francs.

A Rebecq-Rognon, le 12 juillet 1902.

Le secrétaire, Le président,

M. Hulin

Séance du 23 août, 1902.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Mmein Souverain, Directeur Léon et Bellonians Vénis, membres.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de l'Assurance.

Demande commun fait le 1^{er} juillet 1902, à l'occasion de la distribution des parts aux école communales, avec les revenus des liquidations Solvay G. et Braemart A. Caron, Thibault Léon, Vanier, Léon Joseph, Duquenne, Ruyomond, Josephine Arthème, Léonilde Auguste, Thibault Léon, Vanier, Georges Ernest, Ernest Georges, Léon Louis, Léonie Gaston, Vanier, Léonie Gaston, Vanier, Georges, Jeanneau Gaston, Amouly Achimar, Bonaventure Léon et Sayette Ernest.

Filles Vandewant Catholique, Marquembreux Sophie, Vandewant Mariette, Charon Lucien, Vandewant Camille, Gaudy Maria, Lefebvre Louis, Petrus Léon, Ruth Alice, Henri Marie, Benet Barthélémy, Blondine Auguste et Vandewant Rosalie de cette et de l'école de la Rue Haute.

A Rebecq-Rognon, même dat que ci-dessus.

Le secrétaire, Le président,
M. Hulin

Séance du 1^{er} décembre, 1902.

Étaient présents : M. Directeur Léon, adjoint, trésorier, Solvay André, président, Directeur Léon et Bellonians Vénis, membres.

Séance du 15 novembre 1902.

Etants présents : M. Lhuillier, Bourgmestre, Solvay
A. président, Dumé Léon et Bellémans Louis, membres
Le Bureau de Bienfaisance

1. Départie comme suit les 100 francs alloués à
son budget de 1902 pour sa part d'entretien des biens.
Or dans les frais de l'enseignement prirent graine
unter les écoles primaires et adoptables de la commune.
8.03 à l'école dont dirigée par M^r Desesse pour 36 francs
21.09 " " " M^r Marie " 76 " " "
43.77 " " " M^r Simon " 158 " "
9.42 " " " M^r Coëtts " 34 " "
17.73 " " " M^r Bas " 64 " "
2. Arrêté son budget pour 1903 en recettes et en
dépenses à 14734.64 francs.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 11 décembre 1902.

Etants présents : M. Denuelle 73^e, chevrier, présentant ;
Solvay A. président du bureau, Dumé Léon et Bellémans
Louis, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.
Le Bureau et Bienfaisance,

1. Procès pour le service secret et à la majorité absolue des
suffrages à la nomination de deux membres, savoir :
d) en remplacement de Monsieur Marie Etienne, démissionné
lorsqu'il a été au 31^e an ; le vote donné :

Vandervoort Alphonse, 4 voix, 1^e candidat ;
Noels François, 4 voix, 2^e "

d) en remplacement de Monsieur Denuelle François, démissionné
le vote donné :

Willems Désiré, 4 voix 1^e candidat ;
Paternotte Auguste, 3 voix, 2^e "
2. Dans la liste des pauvres à Sécurité pendant l'hiver
1902-1903.

À Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.
Le Secrétaire, Le Président,
F. Simon

Séance du 17 janvier 1903.

Etants présents : M. Lhuillier, Bourgmestre, Solvay,
président, Dumé Louis, Bellémans Louis et Willems
Désiré, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Vu le procès-verbal de la location publique de biens fait
le 17 courant par le notaire Goffin, notaire à Rebecq ;
Considérant que cette location a été faite tout le public n'a
vu que aucun administrateur n'est devenu adju-
dicataire, ni par lui-même, ni par personne interposée,
Vu l'état comparatif des fermages anciens et nouveaux,
Vu l'état des frais et honoraires relatifs à cette vente, étant
qu'il élève à la somme cinquante-huit francs
nonante-cinq centimes,

Décide de demander aux autorités supérieures
d'approuver la location de ces biens ainsi que l'état
des frais y relatifs.

2. Vu le procès-verbal de la location publique de biens fait
par le notaire Goffin de Rebecq,
Considérant que cette location a reçu toute la publicité
et vu que les lots n° 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9
n'ont pas eu d'offres suffisantes ; que une nouvelle
mise en location publique ne donnerait probable-
ment pas de meilleurs résultats.

Décide
de prier les autorités supérieures de l'autoriser à louer

de la main à la main les buns surmontées.
3. Étienne et Sébastien, demandes de secours.
A Robus Rognon, même date que ci-dessous.
Le Secrétaire, Le Président,
Thimo

Séance du 14 mars, 1903. —

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président,
Duvet Léon, Bellemans Léon, Wilbecq Desiré et Vandcoort
Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance:
Sur les listes des enfants admissibles à la 7^e Communion,
décide d'accorder 8 francs aux enfants dont les parents
sont secourus et quatre francs aux autres.

A Robus Rognon, même date que ci-dessous.
Le Secrétaire, Le Président,
Thimo

Séance du 20 juin, 1903.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay,
président, Duvet Léon, Bellemans Léon, Wilbecq De-
siré et Vandcoort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance
Approuve le Compte pour l'exercice 1902 en recettes à
frs, en dépenses à et présentant par consé-
quent un excédent de frs —
A Robus Rognon, même date que ci-dessous.
Le Secrétaire, Le Président,
Thimo

Séance du 19 août, 1903. —

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, président,
Duvet Léon, Bellemans Léon, Wilbecq Desiré et Vandcoort
Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Prise comme telle la liste des enfants à verser à l'occasion
de la distribution des prix aux élèves des écoles communales,
avec les récompenses fondatrices, fait avec Solvay et Duvet
Braeck.

Gorgous - Cheron Gaston, Tournelle Aimé, Vandet
Forest, Vanherrewijghen Vital, Vermaut Gaston, Castanier
Georges, Baudouin Jules, Vanderlooy Louis, Camoult Camille,
Vanhal Auguste, Mandoul René, Ernaut Georges
Lippeaut Camille et Nit Jules.

Sainte-Blondine Marie, Hayette Maria, Lefebvre Louis,
Vincent Augustine, Vils Alphonse, Lethu Juliette,
Leculus Félix, Marillie Marcell, Tigrany Anne,
Gaudy Marie, Vanherrewijghen Odile, Duchesne René
Piezeg Alphonse, Vils Marie, Popelard Henriette.

A Robus Rognon même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,
Thimo

Séance du 14 novembre 1903.

Étaient présents: M. Hulin, Bourgmestre, Solvay, pré-
sident, Duvet Léon, Bellemans Léon, Wilbecq Desiré et Vand-
coort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Prise sur budget pour l'exercice 1904 des recettes et en dépenses
à 11251,17 francs;

2. Dresser la liste des pauvres pour l'hiver 1903-1904;

3. Société par l'ordre secret et à la majorité absolue des suffrages
la nomination d'un membre du Bureau, en remplacement de
Monsieur Duwez Léon, dont le mandat est fini au 31 décembre
prochain. Voici donc :

Dewe Léon, 5 voix 1^{er} candidat.

Potonierte August 4 voix 2^{me}

4. Répartit comme suit les cent francs portés à son budget
de 1903 pour la peine d'intervention dans le service de
l'enseignement primaire gratuit :

44.92 francs à l'école Cœu l'Angele pour l'enseignement primaire

2.61 " " " " " Gosselie " 28 "

25.39 francs " " " " " Bellinmans Léon " 36 "

23.07 " " " " " Stael " 38 "

et pourvu note que la direction de l'école libre pour garçons
a décidé de plus fournir des listes de fréquentation.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

J. P. Jules

Séance du 23 janvier 1904.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Duwez Léon,
Bellinmans Léon, Willeg Denis et Vandervort Alphonse,
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance
examine diverses demandes de secours.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

Le Président,

J. P. Jules

Séance du 5 mars 1904.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Duwez Léon,
Bellinmans Léon, Willeg Denis et Vandervort Alphonse.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu

et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance
Vu les listes des enfants admis à la première com-
munion,

Décide de donner un secours de 750 aux enfants
dont les parents sont secourus par le bienfaisance
et de trois francs cinquante centimes aux autres.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

J. P. Jules

Le Président,

Séance du 2 avril 1904.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Duwez Léon, pr.
viseur, Duwez Léon, Bellinmans Léon, Willeg Denis
et Vandervort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Examined différentes demandes de secours.

2. Décèle être d'accord avec Monsieur Durand

Emile pour lui allouer au prix de 15 francs

les deux terres qu'il occupait antérieurement.

Le Bureau convient un à ces terres en paix à Mons.

sieur Durand à consentir à payer chaque année

4% des frais nécessaires pour ce travail.

A Rebecq-Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire,

J. P. Jules

Le Président,

Séance du 9 juillet 1904.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Duwez Léon,
Bellinmans Léon, Willeg Denis et Vandervort Alphonse
membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et ap-

proposé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Approuve son budget pour l'exercice 1903 en recettes et dépenses, et présentant par conséquent un excédent de 5 francs.
2. Examini différences, demandes de secours et accordez aux K^r de Farine à Beaucles 1/4, 10K^r par mois à Paterbourg Louis, 10K^r par mois à la M^r Heil, un secours de 10K^r à Mullus Eustache et de 10K^r à Ruth Elise à Robroy-Rognon, même dat que ci-dessous.

Le Secrétaire,

P. Simon

Le Président,

P. Simon

— Séance du 18 octobre 1904.

Etaient présents: M^r Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Bellermann Louis, Wilberg Denis et Vandervort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Arrête comme suit la liste des enfants à voter à l'occasion de la distribution des prix aux élèves des écoles communales avec les revenus des fondations Gustave Solvay et Annie Brancart.

Nomms: Marquetbreuk René, Ernault Georges, Beaucles Joseph, Karsseis Louis, Dumont Henri, Malgruy René, Duharicq Joseph, Hermans Lucien, Vauderbois Louis, Cochez Justinien, Ruth René, Desmedt Albert et Beghin Victor.

Les Karsseis Manette, Lefebvre Léonie, Gaudy Maria, Leonard Julia, Vaniesberg Lydie, Blondiau Angèle, Vito Alphonse, Vincent Augustine, Hayette Marie, Lethem Juliette, Ruth Alie, Vanherewijghen Wile et Dushene René.

A Robroy-Rognon, même date

séance dessess.

Le Secrétaire,
P. Simon

Le Président,

— Séance du 24 septembre 1904 —

Etaient présents: M^r Hulin, Bourgmestre, Solvay, président, Daniel Léon, Bellermann Louis, Wilberg Denis et Vandervort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau

1. Reçoit le pris de quinze francs le tonne offert par la Société anonyme des Charbonnages de La Louvière et Longchamps, pour le fournit du charbon nécessaire à la cérémonie ferdant l'hiver 1904-1905, soit approximativement vingt tonnes dont vingt 25 francs gros.

2. Examini diverses demandes de secours et accordez 25 francs à Lutul Otton, 25 francs à Lebeling Julie et 10 francs à Lebeling Alphonse, depuis le début de maladie, 15 K^r de farine à Tambellinighen Emile, chumalite, 10 francs à Ledet Julie (famme malade) trent francs à Journe-Jaumotte (franc d'apriatoy a la fille et décide de payer vingt francs au doeur Vanham pour givern fournis.

A Robroy-Rognon, même dat que ci-dessous.

Le Secrétaire,

P. Simon

Le Président

— Séance du 5 novembre 1904 —

Etaient présents: M^r Hulin, Bourgmestre, Daniel Léon, Bellermann Louis et Vandervort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Dresser son budget pour l'exercice 1905 en recettes et en dépenses à frans.

2. Répartir comme suit entre les diverses écoles de la

communauté, les cent francs qui constituent le fond d'intervention, alors les frais de l'assemblée sont pris en compte (Budget de l'exercice 1904.)

15.81 - Et. da. par l'honneur
20.11 - Et. da. fils 0^{rs}
10.06 - Et. hon. ht
24.02 - Et. bl. des filles

On peut noter que la direction de l'école libre propose également de faire valoir ses listes de fréquentation. —

3. Procéder par bulletin secret et à la majorité absolue des membres, présents à la commission d'auxiliaires au remplacement de Monsieur Bellenuau Léon, sortant de droit au 31 décembre 1904. Le vote donné :

Bellenuau Léon 3 voix (1^{re} Candidat)

Paterenotte Auguste, 3 voix (2^{re} Candidat).

4. Examiner quelques demandes de secours.

A Rebecq Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

J. Simon

Séance du 1^{er} décembre 1904.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Duwe Léon, Bellenuau Léon, Wilbeq Désiré et Vandenvoort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

1. Dresser la liste des pauvres à secourir pendant l'hiver 1904-1905.

2. Examiner diverses demandes de secours.

3. Procéder par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un successeur au remplacement de Monsieur Bellenuau Léon, sortant de droit au 31 X Br., le bureau ne se trouvant pas en majorité pour procéder à ce rang et dans la forme prescrite. Le vote donné :

Bellenuau Léon, 4 voix 1^{re} Candidat,

Paterenotte Auguste 4 a 2^{re} Candidat.

A Rebecq Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

J. Simon

Séance du 26 mars 1905.

Étaient présents : M. Hulin, Bourgmestre, Duwe Léon, Bellenuau Léon, Wilbeq Désiré et Vandenvoort Alphonse, membres.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance.

1. La liste des enfants pauvres admis à la 1^{re} communion, decide de donner 7 francs aux enfants dont les parents sont secourus par le Bureau et trois francs aux autres.

2. Apporter quelques modifications à la liste des indigents secourus mensuellement.

3. Décide de céder à Monsieur Ernest Ghende, cabaretier au hameau du Maugras, le bénéfice du bail excepté par Monsieur Treingnac, client qui a quitté la Commune, pour une parcelle de 15 ari de la terre du Maugras. —

4. Accorde une indemnité de 15 francs à M. Groes Hector qui s'est chargé de l'entretien de l'enfant Debart J. P. pendant le séjour de l'épouse de ce dernier à l'hôpital.

5. Examiner diverses demandes de secours.

A Rebecq Rognon, même date que ci-dessus.

Le Secrétaire, Le Président,

J. Simon

Séance du 13 juillet 1907.

Étaient présents M. Hulin, Bourgmestre, Duwe Léon, Bellenuau Léon, Wilbeq Désiré et Vandenvoort Alphonse, membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Bureau de Bienfaisance

Approuve son budget pour l'exercice 1907 en